

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du quartier de l'Industrie à Lyon 9°, dont la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est aménageur dans le cadre d'une convention de concession.

Dans ce périmètre, la SERL doit procéder à la démolition d'un bâtiment d'habitation vétuste situé 1, quai du Commerce à Lyon 9°, cadastré section AZ numéro 53 ;

B - Propose, les modalités juridiques et financières de la cession des immeubles et terrains de la Communauté urbaine n'ayant pas encore été formalisées auprès de la SERL, de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1999 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la SERL a déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de démolir sur cette propriété.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,